Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (14)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 07 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

I. Guillaume FRICKER
I. Bruno BOSLOUP
Ime Monique FERRIER
I. Thierry TISSERAND
Ime Isabelle BRACALE
1. Julien THELLIER
I. Florent MONEYRON
Ime Nicole BOUCHERAT
I. Bernard SAXER
1. Didier BLANC
1. Cyrille COURTY
Ime Marie-France BARRIER
I. René FAVY
I. Yannick DUPOUÉ

<u>Votaient par procuration</u>:

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)

Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)

M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)

Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent:

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ECONOMIE – TERRAINS COUBERTIN – CESSION D'UNE PARCELLE A M. Mme COURTY

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_14-DE

Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (14)

ECONOMIE – TERRAINS COUBERTIN – CESSION D'UNE PARCELLE A COURTY

- VU la délibération N°18 du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2011 relative au rachat du bâtiment par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à la société Pierre Cotte ;
- VU la délibération n°12 en date du 10 décembre 2015 relative à la cession du bâtiment Coubertin au profit de la SCI Mazioux Motoculture ;
- VU la délibération n°AFFDIV01 en date du 29/03/2018 relative à la cession de la parcelle AC 291 au profit de M. ANDRIANADA Nicolas et de Mme DUVAL Amandine ;
- VU l'avis des Domaines en date du 6 Février 2019 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la CCEDA est propriétaire d'un terrain de 944 m² situé au 2, rue Pierre de Coubertin à Lezoux (Parcelle cadastrée AC 310). Cette parcelle n'est pas viabilisée, cependant les réseaux EU, gaz, téléphonie, AEP et électricité sont situés sous chaussée rue Pierre de Coubertin, il a été précisé à l'acquéreur que les frais de viabilisation resteraient à sa charge.

Le terrain est classé en secteur UG au PLU de la commune de Lezoux, soit une « zone destinée principalement à la construction d'habitations construites généralement en ordre discontinu avec une occupation du sol modérée. Elle correspond aux secteurs périphériques du bourg. »

Monsieur le Président fait part que la CCEDA a reçu une proposition d'acquisition de Monsieur et Madame COURTY Yvon pour la parcelle cadastrée AC 310 sis Commune de Lezoux représentant une superficie de 944 m² au prix de 55€ le mètre carré (HT = TTC).

Il précise que M. COURTY va déposer un certificat d'urbanisme afin de connaître les règles de constructibilité sur la parcelle AC 310.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose :

- La cession de la parcelle cadastrée AC 310 sis commune de Lezoux au prix de 55€ le mètre carré au profit de Monsieur et Madame COURTY Yvon, demeurant actuellement au 17, rue Saint-Exupéry 63190 LEZOUX; il est précisé que cette vente ne sera pas assujettie à TVA;
- De l'autoriser à signer la vente de ce terrain à l'étude de Me Leyrat notaire à Lezoux ;
- De l'autoriser à lancer les démarches permettant la vente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.